



**Direction générale
de l'enseignement
obligatoire**

Direction pédagogique

Chemin de Maillefer 35
1014 Lausanne

La consolidation de la LEO : formulaire de consultation

Sommaire

- 1. Entité consultée et coordonnées**
- 2. Portée et contenu du Cadre général de l'évaluation**
- 3. Système de groupes de disciplines ou à panier de disciplines**
- 4. Fréquence des évaluations**
- 5. Programme personnalisé**
- 6. Devoirs à domicile**
- 7. Autres commentaires**

1. Entité consultée et coordonnées

Acronyme de l'entité : *Commission de jeunes du canton de Vaud (ci-après :CdJ-Vaud)* _____

ou

Nom de l'établissement scolaire : _____

Professionnel-le-s de l'établissement Conseil d'établissement

Prénom et nom de la personne de contact en cas de besoin de clarification : *Mehdi Mesbah* _____

Fonction : *Membre de la CdJ-Vaud – responsable du groupe de travail sur la consultation de la LEO* _____

Adresse de courrier électronique : *medmesba@gmail.com* _____

2. Portée et contenu du Cadre général de l'évaluation

2.1 Quelle est votre opinion quant au fait que le Cadre général de l'évaluation se focalise essentiellement sur l'évaluation sommative, à savoir sur les conditions de promotion, d'orientation, de réorientation et de certification, pour tous les élèves ? (excluant des considérations plus générales en lien avec l'évaluation, lesquelles pourraient être reprises dans d'autres publications à vocation indicative ou avec un statut de recommandations)

Favorable Plutôt favorable Plutôt défavorable **Défavorable** Sans opinion

Commentaire : *Malgré le manque de clarté de l'énoncé, nous émettons l'avis suivant : nous souhaiterions que l'élève reçoive un retour global sur sa performance, à savoir les résultats obtenus, le travail effectué et sa méthode d'apprentissage, afin de s'améliorer.* _____

2.2 Dans un souci de concision, quelle est votre opinion quant à la suppression des encadrés citant le cadre légal et réglementaire dans le Cadre général de l'évaluation pour ne conserver, dans le texte, que la référence aux articles ?

Favorable Plutôt favorable Plutôt défavorable Défavorable Sans opinion

Commentaire : *Le texte se référant explicitement aux articles de la LEO, il n'est d'aucun intérêt de conserver les encadrés citant le cadre légal, et ce dans le but de rendre le rendu global plus concis.* _____

3. Système de groupes de disciplines ou à panier de disciplines

Groupes de disciplines :

Dès la 6^e année, les décisions de promotion, d'orientation et de certification se basent sur les totaux de points obtenus dans des groupes de disciplines.

Pour la promotion et la certification, les seuils de points requis pour chacun des groupes correspondent au nombre de disciplines multiplié par 4, avec une possibilité de compensation à l'intérieur des groupes de disciplines.

Les situations de cas limites sont examinées par le conseil de direction.

Statu quo

Fin de 4 ^e	Fin de 6 ^e	Fin de 8 ^e	Fin de 9 ^e , 10 ^e et 11 ^e
français et mathématiques A, AA ou LA	<u>Groupe I</u> français mathématiques allemand CE ¹ 16 points et plus	<u>Groupe I</u> français mathématiques allemand sciences de la nature 16 points et plus	<u>Groupe I</u> français mathématiques allemand sciences de la nature option 20 points et plus
CE ¹ arts visuels musique AC&M ² pas de conditions particulières	<u>Groupe II</u> arts visuels musique AC&M ² 12 points et plus	<u>Groupe II</u> anglais géographie histoire 12 points et plus	<u>Groupe II</u> anglais géographie histoire 12 points et plus
		<u>Groupe III</u> arts visuels musique AC&M ² 12 points et plus	<u>Groupe III</u> arts visuels musique (AC&M ²) 12 (8) points et plus

¹ connaissance de l'environnement, regroupement des disciplines géographie, histoire et sciences de la nature

² activités créatrices et manuelles

3.1 Quelle est votre opinion quant au maintien des conditions de promotion, d'orientation et de certification selon l'organisation actuelle des groupes de disciplines ?

Favorable Plutôt favorable Plutôt défavorable **Défavorable** Sans opinion

Commentaire : Nous sommes d'avis que les branches artistiques ne devraient pas bénéficier d'un groupe pour elles seules. De plus, nous pensons que l'anglais devrait être transféré vers le groupe I. Les raisons de ces éventuelles propositions de modification seront évoquées à la réponse à la question 3.2.

La réorganisation des disciplines dans les propositions suivantes vise à valoriser les disciplines manuelles et créatrices ainsi qu'à augmenter la marge de compensation entre toutes les disciplines, y compris artistiques.

Proposition 1 - Réunion des groupes II et III

Fin de 4 ^e	Fin de 6 ^e	Fin de 8 ^e	Fin de 9 ^e , 10 ^e et 11 ^e
français et mathématiques A, AA ou LA	<u>Groupe I</u> français mathématiques allemand CE ¹ 16 points et plus	<u>Groupe I</u> français mathématiques allemand sciences de la nature 16 points et plus	<u>Groupe I</u> français mathématiques allemand sciences de la nature option 20 points et plus
CE ¹ arts visuels musique AC&M ² pas de conditions particulières	<u>Groupe II</u> arts visuels musique AC&M ² 12 points et plus	<u>Groupe II</u> anglais géographie histoire arts ³ 16 points et plus	<u>Groupe II</u> anglais géographie histoire arts ³ 16 points et plus

¹ connaissance de l'environnement, regroupement des disciplines géographie, histoire et sciences de la nature

² activités créatrices et manuelles

³ moyenne des disciplines arts visuels, musique et activités créatrices et manuelles

Précisions concernant les disciplines du domaine arts dans cette proposition :

- les moyennes obtenues dans les disciplines arts visuels, musique et, le cas échéant, activités créatrices et manuelles, donnent lieu à une nouvelle moyenne intitulée « arts » qui s'ajoute au total du groupe II.

3.2 Quelle est votre opinion quant à une telle réunion des groupes II et III sous la forme d'un seul groupe de disciplines ?

Favorable Plutôt favorable Plutôt défavorable Défavorable Sans opinion

Commentaire concernant la proposition 1 : *Nous suggérons cependant quelques modifications : étant une langue de plus en plus importante, l'anglais devrait se trouver dans le groupe I. Il ne faut en effet pas oublier que la branche en question est sujette à des examens en fin de 11^{ème}. Concernant les sciences de la nature, nous pensons qu'il serait plus judicieux qu'elles se trouvent dans le groupe II.* _____

Panier de disciplines :

Dès la 6^e année, les décisions de promotion, d'orientation et de certification se basent d'une part sur le total de points obtenus dans l'ensemble des disciplines, d'autre part sur le total de points obtenus dans les disciplines composant le panier.

Pour la promotion et la certification, les seuils de points requis pour le total général, respectivement le panier, correspondent au nombre de disciplines multiplié par 4, avec une possibilité de compensation à l'intérieur du total général, respectivement du panier.

Les situations de cas limites sont examinées par le conseil de direction.

Proposition 2 - Panier « fondamentaux »

Fin de 4 ^e	Fin de 6 ^e	Fin de 8 ^e	Fin de 9 ^e , 10 ^e et 11 ^e
français et mathématiques A, AA ou LA	<u>Panier</u> français mathématiques 8 points et plus	<u>Panier</u> français mathématiques allemand 12 points et plus	<u>Panier</u> français mathématiques allemand anglais option 20 points et plus
CE ¹ arts visuels musique AC&M ² pas de conditions particulières	<u>Total général</u> français mathématiques allemand CE ¹ arts visuels musique AC&M ² 28 points et plus	<u>Total général</u> français mathématiques allemand anglais sciences de la nature géographie histoire arts visuels musique AC&M ² 40 points et plus	<u>Total général</u> français mathématiques allemand anglais option sciences de la nature géographie histoire arts visuels musique (AC&M ²) 44 (40) points et plus

¹ connaissance de l'environnement, regroupement des disciplines géographie, histoire et sciences de la nature

² activités créatrices et manuelles

Dans cette proposition, les disciplines composant le panier sont celles présentant une forte dotation à la grille horaire, avec les précisions suivantes :

- 6^e année : français et mathématiques ;
- 8^e année : disciplines soumises à ECR ;
- 9^e, 10^e et 11^e années : disciplines soumises à examen en fin de 11S ;
- allemand et anglais ne rejoignent le panier que deux ans après le début de leur apprentissage, dès lors que leur dotation à la grille horaire atteint 3 périodes hebdomadaires.

3.3 Quelle est votre opinion quant au système de panier de la proposition 2 ?

Favorable Plutôt favorable Plutôt défavorable **Défavorable** Sans opinion

Proposition 2bis – Il s'agit d'une variante de la proposition 2, où au degré secondaire I allemand et anglais sont regroupés sous la forme d'une unique moyenne « langues étrangères » dans le panier.

Proposition 2bis - Panier « fondamentaux pondéré »

Fin de 4 ^e	Fin de 6 ^e	Fin de 8 ^e	Fin de 9 ^e , 10 ^e et 11 ^e
français et mathématiques A, AA ou LA	<u>Panier</u> français mathématiques 8 points et plus	<u>Panier</u> français mathématiques allemand 12 points et plus	<u>Panier</u> français mathématiques allemand-anglais (moy.) option 16 points et plus
CE ¹ arts visuels musique AC&M ² pas de conditions particulières	<u>Total général</u> français mathématiques allemand CE ¹ arts visuels musique AC&M ² 28 points et plus	<u>Total général</u> français mathématiques allemand anglais sciences de la nature géographie histoire arts visuels musique AC&M ² 40 points et plus	<u>Total général</u> français mathématiques allemand anglais option sciences de la nature géographie histoire arts visuels musique (AC&M ²) 44 (40) points et plus

¹ connaissance de l'environnement, regroupement des disciplines géographie, histoire et sciences de la nature

² activités créatrices et manuelles

3.4 Quelle est votre opinion quant au système de panier de la proposition 2bis ?

Favorable Plutôt favorable Plutôt défavorable **Défavorable** Sans opinion

Commentaire concernant les propositions 2 et 2 bis : *La proposition 1 est plus respectueuse de nos critères (cf. question 3.2).* _____

3.5 Parmi les différentes propositions, si vous ne deviez en retenir qu'une, laquelle choisiriez-vous ?

Statu quo **Proposition 1** Proposition 2 Proposition 2bis Aucune

Commentaire, autre proposition : *Nous préconisons la proposition 1, avec les modifications suggérée à la question 3.2.* _____

4. Fréquence des évaluations

La première consultation lancée à l'été 2018 a mis en évidence l'opportunité de diminuer le nombre d'évaluations auxquelles sont soumis les élèves, en particulier les plus jeunes.

Travaux significatifs (TS)

Années et cycles concernés	Nombre de périodes d'enseignement hebdomadaire	Nombre minimum de travaux significatifs au premier semestre	Nombre de travaux significatifs par année
3 ^e et 4 ^e années (premier cycle primaire)	2 périodes	1 TS	2 à 6 TS 5
	3 à 4 périodes	1 2 TS	3 4 à 8 TS 7
	5 périodes et plus	2 2 TS	5 6 à 10 TS 9
5 ^e à 8 ^e année (deuxième cycle primaire)	1 à 2 périodes	1 2 TS	3 4 à 8 TS 6
	3 à 4 périodes	2 3 TS	5 6 à 10 TS
	5 périodes et plus	3 3 TS	7 8 à 12 TS
9 ^e à 11 ^e année, classes de raccordement et de rattrapage (degré secondaire)	1 période	1 TS	3 à 6 TS
	2 périodes	2 TS	4 à 8 TS
	3 à 4 périodes	3 TS	6 à 11 TS
	5 périodes et plus	4 TS	8 à 14 TS

Nombre de travaux significatifs d'une discipline par semestre et par année scolaire

En 2^e année, ces nombres minimaux peuvent être réduits d'une unité en raison de l'entrée progressive dans l'évaluation sommative durant cette année de scolarité.

4.1 Quelle est votre opinion quant à une diminution du nombre de travaux significatifs (TS) telle que proposée dans le tableau ci-dessus ?

Favorable Plutôt favorable Plutôt défavorable Défavorable Sans opinion

Commentaire : Nous sommes tout de même d'avis qu'il faut diminuer la fréquence des évaluations, et limiter le nombre de TS par jour à deux au maximum, toutes branches confondues. En outre, le nombre de TS pour la 9^{ème} à la 11^{ème} année devrait également faire l'objet d'une diminution. La Commission de jeunes propose donc ce qui suit :

Nombre de périodes d'enseignement hebdomadaire	Nombre minimum de travaux significatifs au premier semestre	Nombre de travaux significatifs par année
1 période	1 TS	2 à 5 TS
2 périodes	2 TS	3 à 7 TS
3 à 4 périodes	3 TS	6 à 10 TS
5 périodes et plus	4 TS	7 à 12 TS

Travaux assimilés (TA)

4.2 Quelle est votre opinion quant à la suppression de la notion de travaux assimilés (TA) dans l'évaluation sommative ? (ils pourraient être maintenus dans un contexte d'évaluation formative)

Favorable Plutôt favorable Plutôt défavorable **Défavorable** Sans opinion

Commentaire : *Le maintien de ceux-ci est important.* _____

4.3 En cas de maintien de la notion de TA, quelle est votre opinion quant au fait que le Cadre général de l'évaluation fixe des fourchettes dans lesquelles doit être compris le nombre de travaux (ETA) composant un TA ?

Favorable Plutôt favorable Plutôt défavorable **Défavorable** Sans opinion

Commentaire : *Nous sommes d'avis de ne pas fixer des fourchettes, afin que chaque enseignant puisse gérer le nombre de TA selon la branche qu'il enseigne.* _____

4.4 Le cas échéant, dans quelles limites fixeriez-vous les nombres minimal et maximal de cette fourchette d'ETA composant un TA ?

Minimum : _____ Maximum : _____

Commentaire : *cf. question 4.3* _____

5. Programme personnalisé

Le cadre légal prévoit des règles communes à l'ensemble des établissements en matière de programmes personnalisés (en particulier les articles 87, 91, 104 et 108 LEO, et 64, 65 et 89 RLEO).

Se pose la question du niveau de granularité à donner à de telles règles, tout en offrant aux établissements une marge de manœuvre favorisant une mise en œuvre en adéquation avec leur contexte local.

5.1 Quel degré d'autonomie des établissements scolaires préconiserez-vous en matière de programmes personnalisés ?

Fort Plutôt fort Plutôt faible Faible Sans opinion

Commentaire : *Il y a une multitude de cas spéciaux qui nécessitent des mesures particulières afin d'y répondre. Le cadre légal ne pouvant prévoir un programme personnalisé pour chaque cas particulier, nous sommes d'avis que le degré d'autonomie des établissements scolaires doit être important.*_____

5.2 Quelle est votre opinion quant à la fixation de règles communes à l'ensemble des établissements en termes de durée des programmes personnalisés, en référence à l'art. 104 al. 3 LEO ? (« Le programme personnalisé est régulièrement réadapté en fonction de la progression de l'élève. »)

Favorable Plutôt favorable Plutôt défavorable Défavorable Sans opinion

5.3 Dans le cas où de telles règles seraient fixées, dans quelles limites définiriez-vous le rythme de réadaptation d'un programme personnalisé ?

Tous les ___ à ___ mois.

Commentaire concernant les questions 5.2 et 5.3 : *Comme énoncé à la question 5.1, l'établissement scolaire doit lui-même fixer la durée des programmes personnalisés, celui-ci étant le mieux disposé à traiter ces cas de la manière la plus convenable.*_____

5.4 Quelle est votre opinion quant au fait que le département produise un document-type pour la mise en place d'un programme personnalisé ?

Favorable Plutôt favorable Plutôt défavorable Défavorable Sans opinion

5.5 Dans le cas où le département produirait un tel document, quelle est votre opinion quant au caractère de son utilisation ?

Facultatif Obligatoire avec possibilité de modifications Obligatoire tel quel Sans opinion

Commentaire concernant les questions 5.4 et 5.5 : *Si le document-type est voué à un titre didacticiel, il serait bon pour les établissements de s'en inspirer, du moment qu'ils peuvent le modifier selon leurs besoins.*_____

5.6 Si la mise en place de programmes personnalisés devait être limitée à certaines disciplines, laquelle des propositions ci-dessous choisiriez-vous ?

Limitation aux disciplines de base (français, mathématiques, allemand)

Limitation aux disciplines de l'actuel groupe I (français, mathématiques, allemand, sciences de la nature, option)

Limitation aux disciplines du panier (français, mathématiques, allemand, anglais, option)

Aucune limitation

Aucune de ces propositions

Commentaire, autre proposition : *Comme indiqué à la question 5.1, cette compétence doit être laissée aux établissements scolaires afin que chaque cas soit traité au mieux.* _____

5.7 Quelle est votre opinion quant au fait que l'élève qui a été durablement exempté d'une ou plusieurs disciplines au cours du degré secondaire I (excepté le français et les mathématiques) puisse obtenir le certificat de fin d'études secondaires ? (durablement = plus d'une année)

Favorable

Plutôt favorable

Plutôt défavorable

Défavorable

Sans opinion

5.8 Si le nombre de disciplines faisant l'objet d'une exemption devait être limité pour permettre l'obtention du certificat de fin d'études secondaires, à combien de disciplines fixeriez-vous cette limite ?

1 discipline

2 disciplines

3 disciplines

Aucune limite

Autre

Sans opinion

Commentaire, autre proposition : *Concernant la question 5.7, dans le cas où l'élève ne pourrait pas bénéficier du certificat de fin d'études secondaires, la suite de son parcours, qu'il soit professionnel ou postobligatoire, pourrait être impacté de manière importante. Concernant la question 5.8, nous proposons de limiter à une branche du groupe I et 2 branches du groupe II (selon la proposition faite à la question 3.5).* _____

6. Devoirs à domicile

Le cadre légal prévoit des règles communes à l'ensemble des établissements en matière de devoirs à domicile.

Se pose la question du niveau de granularité à donner à de telles règles, tout en offrant aux établissements une marge de manœuvre favorisant une mise en œuvre en adéquation avec leur contexte local.

LEO Art. 73 Devoirs à domicile

¹ Dès la 3^{ème} année, les enseignants donnent aux élèves des devoirs à effectuer hors du temps d'enseignement prévu à la grille horaire, conformément aux directives du département.

² En début d'année scolaire, les enseignants communiquent ces directives aux parents.

RLEO Art. 59 Devoirs

¹ Les devoirs donnés par les enseignants respectent les critères suivants :

- a. ils sont préparés en classe ;
- b. ils peuvent être effectués sans aide par les élèves ;
- c. ils incitent à l'autonomie et à la responsabilisation ;
- d. ils servent à consolider des apprentissages effectués en classe ;
- e. ils sont vérifiés régulièrement par les enseignants.

² Les établissements veillent à l'harmonisation des pratiques. Au degré secondaire, ils veillent également à une bonne coordination entre les enseignants en charge des mêmes élèves.

³ Les devoirs sont annoncés aux élèves au moins deux jours à l'avance, spécificités horaires réservées.

⁴ Il n'est donné aucun devoir pour le lundi et pendant les congés ou les vacances scolaires.

6.1 Quel degré d'autonomie des établissements scolaires préconiserez-vous en matière de devoirs à domicile ?

Fort Plutôt fort **Plutôt faible** Faible Sans opinion

Commentaire : Nous constatons que la quantité de devoirs à domicile dépend de la branche, de l'enseignant-e et de l'établissement scolaire. Nous serions d'avis de limiter les devoirs, toutes branches confondues, tout en laissant une faible marge de manœuvre aux établissements scolaires.

6.2 Quelles durées moyennes indicatives préconiserez-vous pour les devoirs à domicile, par cycle ou demi-cycle ? (nombre d'heures par semaine)

3^e et 4^e années : 2 heures

5^e et 6^e années : 3 heures

7^e et 8^e années : 4 heures 30

9^e, 10^e et 11^e années : 6 heures

Rac1, Rac2 : 6 heures

Commentaire : _____

7. Autres commentaires